



Genève, le 31 janvier 2020

**CONSEIL DE SECTION DES SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**  
**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du jeudi 5 décembre 2019 à 12h15**  
**Maraîchers, salle 001**

- Présents : Madame C. Bonadonna, Monsieur L. Caricchi  
*Corps professoral*  
Madame S. Girardclos, présidente  
*Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche*  
Monsieur Colin Fabre  
*Corps des étudiant-e-s*  
Monsieur A. de Haller  
*Corps du personnel administratif et technique*
- Assistent à la séance : Monsieur U. Schaltegger, président de la Section des sciences  
de la Terre et de l'environnement  
Madame E. Lagut, administratrice de la Section des sciences  
de la Terre et de l'environnement
- Excusés : Monsieur B. Ibelings - *Corps professoral*  
Monsieur E. Castella - *Corps des collaborateurs-trices de  
l'enseignement et de la recherche*  
Monsieur Clément Pollier - *Corps des étudiant-e-s*

**1) Adoption de l'ordre du jour**

La Présidente propose une modification de l'ordre du jour : ajout du point « Communication de la Présidente du Conseil ». Cette nouvelle version est approuvée.

S. Girardclos souhaite la bienvenue à Colin Fabre, étudiant nouvellement élu.

Rappel : le PV de la séance du 4 avril 2019 a été approuvé par email.

**2) Communications de la Présidente du Conseil**

- Ce matin même, le recteur Yves Flückiger a annoncé officiellement que l'Université s'est dotée d'une nouvelle charte d'éthique et de déontologie. S. Girardclos en partage quelques points notamment : l'importance du respect de l'écologie et de la durabilité ; le partage public des savoirs lié à la question de l'open science, de l'open access ; en lien avec le principe de précaution les membres de l'institution et des hautes écoles sont invités à s'interroger sur les conséquences potentielles de leur recherche. Enfin, elle souligne le point consacré au respect de la personne, égalité des chances ; équité de traitement ; comportement sexiste, harcèlement sexuel et psychologique sont proscrits et aussi une mention spécifique à propos de la nécessité d'accorder les mêmes chances à toutes et tous et de respecter les minorités quelles qu'elles soient...  
S. Girardclos propose que la communication du Recteur soit rappelée lors des séances de section.
- En tant que membre de l'Assemblée de l'Université, S. Girardclos indique qu'une discussion est en cours au sein de cette instance sur un projet de charte institutionnelle de doctorat. Projet à suivre de près en particulier dans l'objectif de coordonner modifications des règlements

d'études de doctorat de la section avec les principes et recommandations de cette nouvelle charte.

### 3) Communications du Président de la section

- Le professeur Zoltan Zajacz, successeur de Lluís Fontboté, a pris ses fonctions en début d'année universitaire.
- Au sein de la section, plusieurs professeur-e-s ont obtenu des financements compétitifs, on notera par exemple : Markus Stoffel et son projet Sinergia (projet FNS) de 2.5 millions de francs pour tous les partenaires, Sébastien Castellort, « Principal Investigator » d'un projet ITN (projet européen), Evelina Trutnevyte qui a obtenu un subside FNS Eccellenza Grant, Zoltan Zajacz qui a obtenu un projet FNS de recherche, un projet FNS R'Equip (financement à 50% de l'infrastructure qu'il veut mettre en place) et une bourse du Conseil européen de la recherche, ERC Consolidator.
- U. Schaltegger précise aussi que nous trouvons, à l'Université de Genève en commun avec l'Université de Lausanne dans le cadre de l'ELSTE, une infrastructure analytique de pointe mondiale en géosciences, avec par exemple le nouveau laboratoire de géochronologie Argon/Argon unique au monde, la sonde ionique SwissSIMS à l'UNIL et aussi le laboratoire de technologie avancée en Faculté des sciences, sous la supervision du professeur Christophe Renner, comprenant deux nouveaux équipements analytiques de pointe permettant les analyses quantitatives de surface.
- La célébration des 20 ans de l'ELSTE, le 28 novembre dernier, a rencontré un grand succès ; de nombreuses personnes étaient présentes pour assister à la conférence de Ian Stewart, de l'Université de Plymouth. Le jour suivant, la Journée lémanique a aussi été très suivie.
- Le FNS offre un soutien financier aux familles de doctorant-e-s, information importante à diffuser dans les groupes de recherche.
- A propos des projets de règlements de doctorat mention Sciences de la Terre et mention Sciences de l'environnement : U. Schaltegger tient à partager les nouveautés et changements qui ont un impact sur le déroulement des thèses dans notre section :
  - Art. G 31 bis – Examen de doctorat -> correspond à ce que l'on nomme aujourd'hui « Examen pré-doctoral »
  - Art. G 31 bis, alinéa : il convient de distinguer date d'immatriculation, date d'inscription et date de début de contrat.
  - Art. G 31 bis, alinéa 4 : composition du jury, au moins un-e des examinateurs-trices doit être extérieur au département.
  - Art. G 31 bis, alinéa 5 : rapport écrit sur le projet de thèse, forme précise laissée à l'appréciation du superviseur.
  - Art. G 31 bis, alinéa 6 : en cas d'échec, l'examen peut être repassé une 2<sup>e</sup> fois. Si la 2<sup>e</sup> tentative échoue, il s'agit d'un échec définitif.
  - Art. G 31 ter, alinéa 1 : volonté que la thèse soit soumise à deux rapporteurs-trices externes, qui n'ont jamais été impliqué-e-s dans le travail. C'est au directeur-trice de thèse et au candidat ou à la candidate de gérer les délais supplémentaires engendrés par cette nouvelle étape.

C. Bonadonna et L. Caricchi expriment le besoin que soit définie dans le règlement, la forme du rapport attendu et le délai. U. Schaltegger prend note de ces propositions. S. Girardclos rappelle que la discussion en cours, ne saurait constituer une prise de position officielle du Conseil de section.

A. de Haller relève qu'il y a contradiction entre c) « *habilités à diriger les recherches* » et d) « *provenant du milieu industriel* » de l'article G 31 ter alinéa 1. Il est convenu de clarifier cet article, voire même de supprimer c) et d).
  - Art. G 31 quater : Formation du jury -> composition revue afin d'éviter tout conflit d'intérêt.
  - Art. G 31 quinquies et sexies : l'entrée en vigueur et les dispositions transitoires concernent les doctorant-e-s déjà inscrits en thèse. U. Schaltegger souhaite leur avis sur les dispositions transitoires. S. Girardclos propose de consulter les étudiant-e-s en thèse mais relève la nécessité de cohérence entre les règlements de doctorat de la section et la nouvelle charte qui propose la création d'un comité de thèse qui suit le travail de thèse pendant toute la durée de la thèse.

Des discussions s'engagent sur l'utilité des rapporteurs-trices externes. Pour U. Schaltegger, ces discussions démontrent que les propositions de règlement devraient être renvoyées vers la Commission de l'enseignement. La Présidente relève que des points restent à éclaircir :

- Question de la relation entre rapporteur et jury de thèse : Qui a le pouvoir de décision si avis divergents entre rapporteur(s) externe(s) et jury de thèse ? Qui décide en cas de problème ? Que se passe-t-il si un-e rapporteur-trice externe dit que la thèse n'est pas acceptable ?
- Question de la future charte de doctorat qui propose une autre structure qui vise à résoudre les mêmes problèmes.

Au vu de toutes ces questions en suspens, S. Girardclos trouve finalement prématuré d'engager une consultation des doctorant-e-s et plus opportun de revenir vers la Commission de l'enseignement et l'informer du projet en cours de charte de doctorat.

- Avant de laisser la parole au représentant des étudiant-e-s, U. Schaltegger tient à rappeler tous les travaux effectués dans le bâtiment des Maraîchers : isolation de la cage des escaliers pour répondre aux exigences de la Police du feu, aménagement d'une nouvelle sortie de secours qui aboutit sur le parking et a entraîné la suppression d'une place de parc, amélioration de l'éclairage extérieur, aménagement du 5<sup>e</sup> étage du bâtiment A suite au déménagement de la bibliothèque dont une nouvelle salle pour les étudiant-e-s de master (en remplacement de la salle B21, bâtiment B), travaux dans les toilettes, rénovation du local B66 pour libérer le local B61 prévu pour Z. Zajacz ainsi que la salle B21 qui sera transformée en laboratoire d'expérimentation. Travaux envisagés en 2020 : amélioration de la sécurité, de la préparation des échantillons, de la ventilation dans les locaux B33/B34/B35 (3<sup>e</sup> étage, bâtiment B) et rénovation des laboratoires B62/B63 (6<sup>e</sup> étage, bâtiment B).
- S. Girardclos souhaite savoir quelle est maintenant la position de l'Etat par rapport à notre bâtiment. Pour C. Bonadonna, l'option d'un nouveau bâtiment est gelée du fait du déménagement à venir des archives, installées actuellement dans le sous-sol des Maraîchers, sous le parking. U. Schaltegger précise que ces locaux aveugles ne pourraient être utilisés pour des laboratoires mais uniquement comme espaces de stockage. Mais d'autres options, telles que les espaces libérés par le déménagement de la télévision pourraient se présenter dans le futur.

#### **4) Communications du représentant des étudiant-e-s : utilisation des espaces du bâtiment des Maraîchers (voir revendications annexées)**

S. Girardclos fait lecture du courriel envoyé par Clément Pollier, qui n'a pu être présent à la séance en raison des grèves de transport en France. Il y exprime la satisfaction des étudiant-e-s de master ELSTE vis-à-vis de leur enseignement comme de leurs conditions de travail (mise à disposition de bureaux et de matériel). Sont transmis aussi les problèmes rencontrés par certain-e-s étudiant-e-s étranger-ère-s au niveau plus faible par rapport aux étudiant-e-s qui ont fait leur bachelor ici. Il propose, pour résoudre cette problématique, une semaine intensive de mise à niveau avant le début du master.

Pour la Présidente, cette dernière proposition est inapplicable étant donné les profils hétérogènes des étudiant-e-s et aussi parce que la procédure d'acceptation, acceptation avec conditions ou de refus des étudiant-e-s est une procédure en amont, individualisée lors de laquelle les enseignant-e-s sont consulté-e-s par le Conseiller aux études. Cela signifie que si quelqu'un est accepté par la procédure officielle, son niveau académique a été jugé suffisant, il n'y a donc pas lieu d'organiser une mise à niveau au début de master. En cas de difficulté individuelle ultérieure, c'est à l'étudiant-e de master de compléter ses connaissances avec des lectures ou cours additionnels, éventuellement en allant chercher conseil auprès des enseignant-e-s.

C. Fabre qui représente les étudiant-e-s de bachelor souhaite relayer deux problématiques en lien avec le bien-être des étudiant-e-s : à propos de la salle 201, seule salle où les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à déjeuner : cette salle de cours est souvent occupée par les modules de master empêchant l'accès à la salle à midi, de plus le seul micro-ondes disponible présente de sérieux signes de faiblesse.

S. Girardclos soulève le conflit d'usage de la salle 201, à la fois salle de cours et salle de restauration et s'enquière auprès du président de section s'il serait possible d'allouer une salle dédiée à la restauration pour les étudiant-e-s qui en assumerait le nettoyage et si cette solution n'est pas possible, y aurait-il moyen de laisser la salle 201 disponible entre midi et 14 heures tous les jours et enfin serait-il possible de fournir un nouveau micro-ondes ?

Il est convenu que la section fournisse deux nouveaux micro-ondes.

E. Lagut tient à répondre sur la gestion du planning des cours et des nombreuses contraintes qui s'imposent pour le choix des salles. Dans tous les cas, cette contrainte supplémentaire (laisser la salle 201 disponible à l'heure du déjeuner), a bien été entendue et sera prise en compte dans la mesure du possible.

S. Girardclos propose d'envisager de mettre à disposition un lieu spécifique pour la restauration. Il pourrait s'agir d'un espace dédié dans la nouvelle salle des masters au 5<sup>e</sup>. U. Schaltegger en discutera avec R. Martini qui s'occupe de l'aménagement des espaces des Maraîchers.

#### **5) Divers**

Pas de divers.

Fin de la séance à 13h53.

Stéphanie Girardclos